Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200011906-20260909-D-56-09092026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 09 septembre 2026
Délibération n°56-09092026

OBJET : Approbation du Règlement intérieur du Conseil d'Administration du CIAS

Monsieur Jean-Eudes GAUBERT, Vice-président délégué à la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse présente aux membres du Conseil d'administration le projet de règlement intérieur du Conseil d'administration du CIAS du Pays de Craon.

À la suite du renouvellement du Conseil d'administration en 2026, il est proposé d'adopter un nouveau règlement intérieur afin de préciser les règles de fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les conditions d'exercice du mandat des administrateurs.

Le règlement intérieur précise notamment :

- les modalités d'exercice de la Vice-présidence et les conditions de remplacement du Président en cas d'absence ou d'empêchement ;
- la durée du mandat et les modalités de remplacement des administrateurs ;
- les règles relatives à l'assiduité et aux absences ;
- les missions et pouvoirs du Conseil d'administration et du Président, ainsi que les conditions de délégation ;
- la périodicité des réunions, les modalités de convocation et la préparation des séances ;
- les règles relatives au quorum et aux procurations ;
- les modalités de déroulement des débats et des votes ;
- les conditions d'établissement des procès-verbaux et de publicité des actes ;
- les obligations de secret professionnel, de confidentialité / de déontologie des administrateurs ;
- les droits des administrateurs en matière d'information et leur participation aux travaux du CIAS.

Le règlement intérieur précise également qu'en cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président et du Vice-président, Monsieur Jean-Eudes GAUBERT, Vice-président délégué en charge de la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, peut assurer les fonctions de président de séance, dans les conditions prévues par les textes et, le cas échéant, sur délégation du Président.

Le règlement intérieur est prévu pour la durée du mandat 2026-2032, sous réserve des modifications qui pourraient être adoptées ultérieurement par le Conseil d'administration.

Le projet de règlement intérieur est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de :

→ **ADOPTER** le règlement intérieur du Conseil d'administration du CIAS du Pays de Craon, annexé à la présente délibération ;

→ **DIRE** que le règlement intérieur entre en vigueur à compter de son adoption, sous réserve de l'accomplissement des formalités réglementaires de transmission et de publicité.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de suffrages exprimés : 25
Vote :
POUR : 25
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 09 septembre 2026

Le Président
Christophe LANGOUET

Christophe LANGOUET
Président

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Département de la MAYENNE

CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 09 septembre à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 04 septembre 2026, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Présidence de M LANGOUET Christophe,

PRESENTS :

- BEDOUET Bernard,
- BREHIN Colette,
- BROSSARD Christine,
- COUËFFÉ Dominique,
- DAMOUR Anne-Marie,
- DEMENAIS Marie-Hélène,
- EVAIN Christelle,
- FERRAND Heliéna,
- GADBIN Geneviève,
- GARBE Pascale,
- GAUBERT Jean-Eudes,
- GOHIER Odile,
- GOHIER Hélène,
- JOUFFLINEAU Chantal,
- LANGOUET Christophe,
- LE GUENNEC Aurélie,
- LUZU Ludovic,
- MANCEAU Laurence,
- MARTIN-FERRÉ Nadine,
- RESTIF Vincent,
- TESSIER Jean-Pierre,
- TISON Hervé,
- VANDEWINKEL Laurence

EXCUSÉS :

- Mme MAHIER Aurélie,
- GERARD Jean-François,
- KULIK Marie-Gabrielle
- ROGER-COUSIN Priscilla donne pouvoir à Mme Manceau Laurence
- GUIARD Philippe donne pouvoir à M RESTIF Vincent